

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 983 rapportant l'arrêté n° 13 du 13 novembre 1936.

n° 983

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 septembre 1939

Numéro JO

n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro

30 septembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à 4 colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres demaniales à la Côte française des Somalis.

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 fixant les conditions d'application du décret susvisé.

Vu l'arrêté n° 734 du 13 novembre 1936: Sur la proposition du receveur des Domaines;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'arrêté n° 734 en date du 13 novembre 1936. autorisant M. Tekle Hawariate à occuper à titre provisoire, sous réserve des droits des tiers un terrain non loti d'une superficie de 440 m²70, sis quartier de l'Ancien-Abattoir est abrogé à compter du 15 novembre 1959, Art. 2,— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie,